

7.2.1.2. Capital autorisé

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 29 juin 2011 a donné au conseil d'administration en matière d'émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital, les autorisations et délégations suivantes :

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 29/06/2011
Onzième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 50 M€. Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 850 M€.</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</i>
Douzième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.⁽³⁾</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</i>
Treizième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€, sans pouvoir excéder 20 % du capital social de la Société par an.⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.⁽³⁾</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</i>
Quatorzième	<i>Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société par période de 12 mois.^{(2) (3)} Le montant nominal total des augmentations de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur le plafond prévu dans la résolution (i.e. douzième et treizième résolutions) en application de laquelle l'émission est décidée.</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 18 juin 2009 (douzième résolution) et par l'AGM du 20 mai 2010 (quatorzième résolution).</i>

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 29/06/2011
Quinzième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'augmenter le nombre de titres à émettre. ⁽¹⁾	Augmentations de capital à réaliser dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. ^{(2) (3)} Concerne chacune des émissions décidées en application des onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions adoptées par l'AGM du 29 juin 2011, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Seizième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. ⁽¹⁾	Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€. ⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créance pouvant être émis : 450 M€. ⁽³⁾	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Dix-septième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. ⁽¹⁾	Montant nominal maximal des augmentations de capital : 10 % du capital social de la Société (tel qu'existant à la date de l'émission). ⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créance pouvant être émis : 450 M€. ⁽³⁾	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Dix-huitième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	Montant nominal maximal égal au montant global des sommes pouvant être incorporées au capital en application de la réglementation en vigueur.	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Dix-neuvième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.	Montant nominal total des titres de créance pouvant être émis : 250 M€.	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 29/06/2011
Vingtième	Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux.	Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'AGM du 29 juin 2011). Périodes d'acquisition et de conservation : 2 ans chacune.	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Vingt et unième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société.	Montant nominal total des augmentations de capital : 1 M€.	18 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2012. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Vingt-deuxième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	Annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la dixième résolution de l'AGM du 29 juin 2011 ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de ladite assemblée.	18 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2012. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.

(1) S'impute sur le plafond global des augmentations de capital de 50 M€ et sur le plafond global des titres de créance de 850 M€.

(2) Plafond du montant nominal des augmentations de capital de 25 M€ commun à l'ensemble des résolutions renvoyant à cette note de bas de page.

(3) Plafond du montant nominal des émissions des titres de créance de 450 M€ commun à l'ensemble des résolutions renvoyant à cette note de bas de page.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 14 juin 2012 de procéder au renouvellement de ces délégations.